

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-013 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 26 janvier, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 18 janvier 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, BOU Laurent, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2023-018*), Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY (*jusqu'à la délibération n°2023-019*), Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Franck CHARBONNEL (*jusqu'à la délibération n°2023-014*), Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Antoine MARINO MORABITO (à Paul VERNAY), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Sylviane BOUCHARD), Dominique DALLOZ (à Cyril DUQUESNE), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Aurélie PETIT), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Daniel BEGUET), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Agnès OGERET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (par Franck CHARBONNEL).

Etaient excusés : Joël GUERRY, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Frédéric TOSEL, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Alexandre NANCHI, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Signature de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 janvier 2023 ;

Mme Aurélie PETIT, vice-présidente, rappelle que la CCPA bénéficie d'un poste de Coordination culturelle et d'éducation artistique, co-financé par l'Etat dans le cadre du dispositif Volontariat territorial en administration (VTA) depuis mars 2022. Sa mission : reconduire la Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) et coordonner la première année de ce projet culturel de territoire.

L'ancienne convention, signée en 2017, a fait surgir *Les Arts Caméléons*, dont la coordination avait été relayée au Centre culturel des rencontres (CCR) d'Ambronay. Suite au bilan positif de ce projet, qui avait été ciblé sur la Vallée de l'Albarine et le quartier prioritaire d'Ambérieu-en-Bugey, la CCPA a souhaité élargir le périmètre d'intervention afin de faciliter l'égalité des chances vis-à-vis de la culture.

Le nouveau projet culturel de territoire, comme défini dans la convention, sera soutenu par de nombreux partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et l'Education Nationale. Il visera à contribuer à la structuration de l'offre culturelle et à impulser une dynamique pérenne de développement des habitudes culturelles locales.

.../...

Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :

1. Favoriser le développement d'actions culturelles à destination des enfants, des jeunes, ainsi que des personnes fragiles, sans exclure les actions à destination de tous les habitants au milieu rural ;
2. Créer du lien, en améliorant les réseaux entre acteurs, les liens entre les communes et en permettant des rencontres conviviales à travers la culture ;
3. Valoriser l'offre culturelle locale et contribuer à sa diversification ;
4. Faire évoluer les pratiques artistiques et les habitudes culturelles, en permettant la qualification des pratiques actuelles et la découverte de nouvelles esthétiques ;
5. Assurer une qualité dans les interventions artistiques.

La CTEAC vise à créer également les bonnes conditions pour une coopération territoriale renforcée, en favorisant la concertation et la mise en réseau des acteurs culturels, sociaux, éducatifs.

Le projet de convention a été relu et finalisé par l'ensemble de partenaires et est désormais en cours de validation.

La convention CTEAC portera sur la période de septembre 2023 à juin 2026. Elle bénéficiera d'un budget annuel co-financé par la DRAC, la Région AuRA, le Département de l'Ain et la CCPA, examiné lors d'un comité de pilotage par l'ensemble des partenaires.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 71 voix pour et 1 abstention (M. Roland VEILLARD) :

- APPROUVE la Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention et ses éventuels avenants, ainsi que l'ensemble de documents s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 31 janvier 2023*

Publiée le **03 FEV. 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

